

Niveau :	LICENCE					année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					L2
Mention :	PSYCHOLOGIE					
Volume horaire étudiant :	238 h	190 h	h	44 h	h	428 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Christelle VIODE-BENONY Maître de conférences ☎ 03 80 39 39 76 christelle.viode@u-bourgogne.fr</p> <p>Bureau R04 Pôle AAFE 11 Esplanade Erasme BP 26513 21065 DIJON CEDEX</p>	<p>Scolarité Michèle PAULUS Bureau 123 D ☎ 03 80 39 56 14 michele.paulus@u-bourgogne.fr</p> <p>Secrétariat pédagogique Aurélie DUREUIL Bureau 123 C ☎ 03 80 39 57 11 aurelie.dureuil@u-bourgogne.fr</p>
Composante(s) de rattachement :	UFR SCIENCES HUMAINES 4 Bd Gabriel – BP 17270 – 21072 DIJON CEDEX

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

L'objectif principal de la Licence Sciences Humaines et Sociales mention Psychologie est de préparer à l'entrée en master de psychologie. La formation permet :

- l'acquisition d'une solide base théorique concernant la psychologie, une maîtrise des outils des professionnels et des chercheurs en psychologie : tests (de développement, de recrutement, de personnalité), méthodes statistiques (logiciels d'analyses statistiques), méthodes de recueil de données

(observation, expérimentation, enquête), méthodes d'analyse des données verbales, outils de programmation informatique.

- l'acquisition d'une solide formation scientifique

En plus des connaissances théoriques solides en Psychologie, la formation en Licence vise l'acquisition de compétences transversales telles que l'utilisation des techniques universitaires (prise de notes, expression à l'oral, expression écrite), des connaissances sur les différentes orientations possibles en lien avec la formation, la compréhension des différentes méthodes liées au recrutement (rédaction d'un CV, projet professionnel, entretien) afin que l'étudiant soit acteur de son projet professionnel et de ses études.

■ **Débouchés du diplôme** (métiers ou poursuite d'études) :

Tout étudiant titulaire d'une licence de Psychologie a accès de plein droit aux **Masters** recherche-professionnel mention Psychologie suivants :

- Psychopathologie clinique, psychologie médicale et thérapie
- Psychologie clinique du développement, des apprentissages et du vieillissement
- Ingénierie cognitive des apprentissages et technologies pour la formation professionnelle
- Socio-psychologie et psychologie du travail

Autres poursuites d'études

L'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) prépare les candidats aux concours administratifs de catégorie A.

L'ESPE Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ex IUFM) prépare au Master des métiers de l'éducation et de l'enseignement à l'école primaire (professeur des écoles) et au Master de la vie scolaire et des pratiques éducatives (conseiller principal d'éducation).

Après validation des deux premières années, sur dossier, Licence Professionnelle Gestion des Ressources Humaines spécialité Formateur en milieu professionnel.

Métiers

Les métiers de la psychologie : psychologie de la formation, de l'éducation, de la santé et des ressources humaines.

Le titre de psychologue n'est attribué qu'après un cursus en psychologie et la validation d'un diplôme de niveau Bac + 5 en psychologie

Les métiers de l'enseignement.

L'acquisition de la licence permet d'accéder par voie de concours de catégorie A aux fonctions de cadre de l'administration publique et de la fonction publique territoriale.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

En plus des connaissances théoriques solides en Psychologie, la formation en Licence vise l'acquisition de compétences transversales telles que l'utilisation des techniques universitaires (prise de notes, expression à l'oral, expression écrite, **recherche de ressources complémentaires aux enseignements**), des connaissances sur les différentes orientations possibles en lien avec la formation,

la compréhension des différentes méthodes liées au recrutement (rédaction d'un CV, projet professionnel, entretien) afin que l'étudiant soit acteur de son projet professionnel et de ses études.

L'étudiant doit donc à la fin de la Licence avoir acquis :

- Des compétences d'élaboration de comptes-rendus écrits et d'exposés oraux
- La capacité à construire un argumentaire
- La capacité à travailler en groupe
- L'autonomie dans le travail universitaire (organisation, recherche d'informations)
- La capacité à analyser une question ou un problème
- La capacité à effectuer une recherche documentaire, une bibliographie sur un sujet donné
- La capacité à réunir des informations et des documents sur un sujet donné et d'en réaliser une synthèse
- La capacité à élaborer un projet professionnel et à le faire évoluer
- Les compétences dans les méthodes d'accès aux milieux professionnels

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

La deuxième année de Licence de Psychologie est une année qui permet d'approfondir les concepts liés aux sous-disciplines de la Psychologie (psychopathologie, psychologie du développement, psychologie sociale...).

Par ailleurs, les étudiants devront acquérir les connaissances de base liées à la psychophysiologie, et approfondir les connaissances relatives aux statistiques appliquées à la Psychologie et à la méthodologie expérimentale.

Enfin, grâce aux choix de complémentaires de spécialité, ils pourront diversifier et affiner leur formation et commencer à se spécialiser.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

Les étudiants déclarés ADMIS en L1 Psychologie.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au Service Commun des Formations Continue et par Alternance de l'Université de Bourgogne (SEFCA : 03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ **Organisation générale**

L'ensemble du cursus Licence Sciences Humaines et Sociales mention Psychologie comprend six semestres, divisés chacun en Unités d'Enseignements (U.E.). Chaque semestre, représentant 30 crédits européens (ou ECTS), se compose de 5 UE de 6 crédits.

En L2, chaque semestre comporte 3 UE Fondamentales, 1 UE Complémentaire dans laquelle l'étudiant a la possibilité de choisir entre un enseignement de spécialité ou une UE complémentaire au choix, ainsi qu' 1 UE Méthodologie (au semestre 3), 1 UE Additionnelle (au semestre 4).

Les différents enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou de travaux dirigés (TD).

L'Anglais est enseigné au semestre 4.

La préparation au **Certificat Informatique et Internet (C2i) niveau 1**, commencée en L1 se poursuit en L2 au semestre 4 (voir p. 5) et en L3.

Le dispositif de préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation et de la formation (prépro MEF) s'adresse aux étudiants de licence qui envisagent une carrière dans l'enseignement, l'éducation ou la formation. Il participe à l'orientation des étudiants en favorisant la découverte du monde éducatif

et offre des enseignements de base relatifs aux métiers de l'éducation afin d'améliorer la formation des futurs enseignants.

En Licence 2 de Psychologie, ces enseignements sont proposés dans le cadre de l'UE Complémentaire au choix du semestre **3**.

Ils comportent 30 heures d'enseignement réparties en 2 modules + un stage

> modules professeurs des écoles ou professeurs de lycées et collèges ou formation d'adultes **et** Préparation/exploitation du stage d'observation

> stage en milieu scolaire, en milieu éducatif spécialisé, en formation d'adultes ou dans le secteur de l'animation, en France ou à l'étranger

Les volumes horaires et les modalités d'évaluation sont définis dans le livret des unités d'ouverture au choix.

Renseignements auprès de Mme MASSON, ESPE, Faculté de Sciences Gabriel, Bureau R20 B,

 03 80 39 35 99 chantal.masson@u-bourgogne.fr

■ Dispositifs d'accompagnement

L'accompagnement de l'étudiant est personnalisé par différents dispositifs. **Le plan Réussir en Licence (PRL)** s'applique sur les trois années de la licence sous la forme de cours intégrés en statistiques, de dédoublement des groupes de travaux dirigés pour certains enseignements, d'une aide à la professionnalisation.

■ Espace numérique

Cet espace numérique permet notamment d'accéder à la plateforme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux espaces WIFI, d'obtenir des relevés de notes, certificats de scolarité et d'avoir accès au dossier étudiant.

Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'uB doivent activer leur compte numérique sur **ent.u-bourgogne.fr**

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :
SEMESTRE 3

UE 1	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
FONDAMENTALE	Introduction à la psychophysioogie	20h	24h	44h	-	Ecrit 1h	Ecrit	Ecrit 1h	Report	3	2	1
TOTAL UE 1		20h	24h	44h	6							1

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
FONDAMENTALE	Psychologie cognitive	20h	12h	32h	-	Ecrit 1h	Ecrit	Ecrit 1h	Report	1	1	1
TOTAL UE 2		20h	12h	32h	6							1

UE 3	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
FONDAMENTALE	Statistiques (cours intégrés)	22h	22h	44h	-	Ecrit 2h	Ecrit	Ecrit 2h	Report	1	1	1
TOTAL UE 3		22h	22h	44h	6							1

UE 4	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
METHODOLOGIE	Méthodologie expérimentale CC1 : 1/5 ^{ème} note CC CC2+CC3 : 4/5 ^{èmes} note CC	20h	12h	32h	-	Ecrit 1h	Ecrit	Ecrit 1h	Report	1	1	1
TOTAL UE 4		20h	12h	32h	6							1

UE 5	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
COMPLEMENTAIRE	<u>Soit Complémentaire de spécialité :</u> Approches plurielles* <u>Soit Complémentaire au choix</u>	48h		48h		Ecrit		Ecrit		1		1
TOTAL UE 5		48h		48h	6							1

TOTAL S3		130h	70h	200h	30							5
-----------------	--	-------------	------------	-------------	-----------	--	--	--	--	--	--	----------

(1) Eval : évaluation - CC : contrôle continu – CT : contrôle terminal

*Approches plurielles : cette UE se compose de quatre enseignements portant sur les sous-domaines de la psychologie : psychopathologie, psychologie sociale, psychologie du développement, sciences cognitives.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :
SEMESTRE 4

UE 6	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
FONDAMENTALE	Psychopathologie	20h	24h	44h	-	Ecrit 1h	Ecrit	Ecrit 1h	Report	1	1	1
TOTAL UE 6		20h	24h	44h	6							1

UE 7	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
FONDAMENTALE	Psychologie du développement	20h	24h	44h	-	Ecrit 1h	Ecrit	Ecrit 1h	Report	1	1	1
TOTAL UE 7		20h	24h	44 h	6							1

UE 8	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
FONDAMENTALE	Psychologie sociale	20h	24h	44h	-	Ecrit 1h	Ecrit	Ecrit 1h	Report	1	1	1
TOTAL UE 8		20h	24h	44h	6							1

UE 9	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
ADDITIONNELLE	Anglais		24h	24h	-		Ecrit		Report		1	1
	Préparation au C2i niveau 1*		24h	24h	-	QCM + contrôle* machine		QCM + contrôle* machine*				1
TOTAL UE 9			48h	48h	6							1

UE 10	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
COMPLEMENTAIRE	Soit Complémentaire de spécialité : Métiers de la psychologie** Soit Complémentaire au choix	48h		48h		Ecrit		Ecrit		1		1
TOTAL UE 10		48h		48h	6							1

TOTAL S4		108h	120h	228h	30							5
-----------------	--	-------------	-------------	-------------	-----------	--	--	--	--	--	--	----------

(1) Eval : évaluation - CC : contrôle continu – CT : contrôle terminal

***Préparation au C2i niveau 1** : l'enseignement, dispensé sous la forme de 24 h de travaux dirigés avec des travaux personnels obligatoires et un examen sur machine organisé lors de la dernière séance, comporte les éléments suivants :

- o D3 Produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques (tableur, PréAO)
- o D1 Travailler dans un environnement numérique évolutif
- o D2 Etre responsable à l'ère du numérique
- o D4 Organiser la recherche d'informations numériques
- o D5 Travailler en réseau/communiquer et collaborer
- o - dans le cadre de la licence, l'étudiant ayant obtenu une note inférieure à 10/20 à la préparation C2i doit repasser les domaines non validés
- o - pour l'obtention du C2i, il faut avoir validé chaque domaine individuellement.

***Attention** : ce certificat est requis afin d'attester du niveau nécessaire pour se présenter au C2i niveau 2 Enseignement exigé des lauréats aux concours de recrutement d'enseignants (CPE, professeur des écoles, professeur de lycée et collège...).

**Métiers de la psychologie : Cette UE constitue une présentation des métiers de la psychologie dans trois domaines d'activité : ergonomie cognitive, santé et petite enfance, ressources humaines.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect des règles définies dans le référentiel commun des études LMD, affiché près des bureaux de scolarité et publié sur le site de l'Université de Bourgogne : http://www.ubourgogneformation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf et des éléments contenus dans cette fiche filière.

● **Inscriptions aux examens**

Les inscriptions aux examens ou inscriptions pédagogiques, pour toutes les sessions (JANVIER, MAI, JUIN), sont obligatoires. Elles sont organisées en début d'année universitaire par le secrétariat de psychologie (les dates et lieux d'inscription sont précisés par affichage).

● **Sessions d'examen**

Session 1

La session d'examens concernant les enseignements du 1er semestre a lieu en **JANVIER**, celle concernant les enseignements du 2^e semestre a lieu en **MAI**.

Chaque UE est validée par des notes de contrôle continu et (ou) par des examens terminaux :

- **les enseignements de CM** donnent lieu à un examen terminal écrit.

En cas d'absence, le candidat est déclaré défaillant et **aucun calcul de note ne se fait sur l'épreuve, l'UE, le semestre et l'année.**

- **les enseignements de TD, pour lesquels la présence est obligatoire** (sauf dispense d'assiduité délivrée sous conditions par le service de la scolarité), donnent lieu à un contrôle continu. Quelles qu'en soient les modalités, ce contrôle continu conduit à l'obtention d'une note unique par matière.

En cas d'absence de note de contrôle continu, le candidat est déclaré défaillant et aucun calcul de note ne se fait sur l'épreuve, l'UE, le semestre et l'année.

Session 2

Pour chacun des semestres, la session de rattrapage a lieu au mois de **JUIN** :

- enseignements de CM

Dans les UE non acquises du semestre non validé, l'étudiant doit repasser toutes les matières dont les notes de CM sont inférieures à 10/20 (toute note de CM supérieure ou égale à 10/20 d'une UE non acquise est conservée entre les deux sessions et ne peut donc pas être repassée) et **seule la note du rattrapage est prise en compte.**

- enseignements de TD

Aucune épreuve de contrôle continu ne donne lieu à une session de rattrapage. **La note de session 1 est reportée en session 2.**

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

De plus, une compensation s'effectue entre les deux semestres d'une même année.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.

Nouveau statut AJAC applicable à partir de 2015-2016

Le statut des étudiants ajournés mais autorisés à composer dans l'année supérieure (AJAC) est ainsi défini : le passage dans l'année immédiatement supérieure est impossible à tout étudiant à qui il manque plus de 12 ECTS par semestre (soit **18 ECTS** validés au minimum au **S1** et **18 ECTS** validés au minimum au **S2** pour un passage en L2 et **18 ECTS** validés au minimum au **S3** et **18 ECTS** validés au minimum au **S4** pour un passage en L3) et qui ne satisfait pas aux dispositions spécifiques précisées dans la fiche filière de la formation sollicitée.

Dispositions spécifiques en Licence de Psychologie : doivent être obtenues deux UE FONDAMENTALES sur les trois que comporte chacun des deux semestres.

Sur proposition du jury :

- Un étudiant redoublant, répondant aux critères du statut AJAC en cours d'année, peut accéder au statut et s'inscrire dans l'année supérieure en cours d'année.
- Un étudiant ajourné, ne répondant pas aux critères du statut AJAC, mais ayant validé un semestre, peut être inscrit dans le semestre de l'année supérieure durant la période du semestre validé.

Très important : le système AJAC est un régime dérogatoire, non imposable à l'étudiant. Les jurys souverains, au vu du référentiel commun des études, de la fiche filière et après étude des situations particulières, dressent la liste des étudiants pouvant solliciter le statut AJAC. Les étudiants concernés devront demander explicitement le droit d'être inscrit en tant qu'étudiant AJAC en adressant une demande au service de scolarité concerné et seront obligatoirement informés des conséquences liées à ce statut.

L'UFR de rattachement de l'étudiant s'engage à ce que, dans la mesure du possible, l'ensemble des enseignements obligatoires puisse être suivis par l'étudiant pour les deux semestres engagés en parallèle.

● Etudiants salariés : régime spécial et aménagement horaire

Dispense d'assiduité aux TD

Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 10h par semaine et un contrat de travail couvrant la totalité de l'année universitaire (du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante) peuvent être dispensés d'assiduité aux TD à condition d'avoir accompli la démarche nécessaire auprès du service de scolarité dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre. Ils doivent également :

- s'adresser aux enseignants responsables afin de connaître les modalités particulières les concernant et d'obtenir obligatoirement une note de travaux dirigés.
- se soumettre, en fin de semestre, à une épreuve portant sur le contenu des TD ; la note obtenue tient lieu de contrôle continu pour la discipline concernée.
- se tenir au courant des dates des examens de TD obligatoires pour les étudiants salariés.

Aménagement horaire des TD

Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 8h par semaine et un contrat de travail de 3 mois minimum peuvent bénéficier d'un aménagement horaire des enseignements (changement de groupe de TD) à condition d'avoir accompli la démarche nécessaire auprès du service de scolarité dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre.

Autres situations spécifiques

Sont également concernés par ces dispositions et procédures les étudiants handicapés, sportifs de haut niveau, assurant des responsabilités dans la vie universitaire, étudiante ou associative, chargés de famille, engagés dans plusieurs cursus, inscrits au titre de la formation continue.

● *Etudiants boursiers*

Les étudiants boursiers sont soumis à un contrôle d'assiduité aux cours et de présence aux examens dont les modalités sont précisées par voie d'affichage et sur le site de l'UFR : <http://sciences-humaines.u-bourgogne.fr/>

Les étudiants salariés qui bénéficient d'une bourse de l'enseignement supérieur doivent obligatoirement assister à 50 % des travaux dirigés.